



## Sommaire

# SPECIAL CESER

## Séance plénière du 13 octobre 2014

### L'austérité budgétaire se concrétise

Edito  
**P. Boudet**.....p.1

Economie maritime  
**S. Creach**.....p.2

Orientations budgétaires  
**J.E. Coatrieux**.....p.3/4

Aide à l'achat des manuels scolaires  
**C. Cornil**.....p.4/5

Tarifs régionaux de TICPE  
**C. Ferreira**.....p.5

Gestion fonds européens 2014/2020  
**N. Saouti**.....p.6

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)  
**F. Le Loarer**.....p.7

Rapports des délégataires de service public pour 2013  
**J.L. Peltier**.....p.7/8



EDITO de  
Patrice BOUDET  
Responsable du  
Groupe C.G.T.  
du CESER

C'est à l'examen du dossier sur les orientations budgétaires 2015 (OB) que les premières conséquences de diminutions des dotations aux collectivités territoriales se concrétisent.

De l'aveu du rapporteur au budget du Conseil Régional présent à la séance plénière, il y a, pour 2015, une baisse sensible des recettes due au ralentissement de l'économie (moins de recettes fiscales régionales), à la baisse de la dotation de l'État pour l'apprentissage et la formation professionnelle (-15 M€ 2013/2015), mais aussi à « la contribution au redressement des comptes publics ». Depuis 2009, la France est sommée par l'UE de ramener son déficit sous la barre des 3 %. Ainsi, le programme de stabilité 2014/2017, dans lequel est intégré le Pacte d'«irresponsabilité», met à contribution la Région Bretagne à hauteur de 152 M€ sur la même durée !

C'est inacceptable et la CGT l'a dénoncé dans son intervention d'autant que les premières mesures prises vont à la baisse des dépenses de fonctionnement à hauteur de 0,75 % par an jusqu'en 2020 (à comparer aux +3,50 % en 2008 à +1,25 % en 2014) réduisant forcément la capacité d'intervention de la région. Lors de l'examen du budget (BP) en décembre prochain, il y a fort à parier que nous verrons des économies impacter l'emploi. Or c'est contraire à l'ambition affichée du président quand il écrit « L'enjeu pour la Bretagne est le maintien d'une action publique efficace en réponse aux attentes sociales et à celles des territoires... »

S'il faut noter le haut niveau des investissements (Numérique, BGV...), il s'agit de travaux déjà engagés sinon, qu'en adviendraient-ils ?

Cette politique d'austérité doit être stoppée. Chacun en mesure déjà les conséquences tous les jours dans sa vie et au travail. Précarité, chômage, politique salariale en berne, baisse de pouvoir d'achat, dégradation des services publics en sont des exemples significatifs. Lors du débat en séance, loin d'être gênés, les acteurs patronaux ont demandé encore plus de réductions de dépenses publiques alliées à une baisse de leur fiscalité, moins de contraintes... Un discours et un lobbying connus mais qui font mouche puisqu'en ce moment, de multiples cadeaux leur sont faits (allègements fiscaux, crédits d'impôts, exonérations de cotisations, assouplissement du travail...). La manière dont il a été fait un trait sur la future taxe de transit poids lourds (ex écotaxe) de peur d'un blocage de l'économie en dit long sur la fragilité des pouvoirs publics.

Pour autant, les derniers appels à mobilisation lancés par la CGT n'ont pas été à la hauteur des exigences revendicatives. Gageons que celui du 16 Octobre pour défendre et améliorer notre Sécu me contredira.

En tout état de cause, chacun s'accorde à dire que pour gagner des revendications, il faut des mobilisations. Mais c'est aussi bien dans les entreprises, lieux de production de richesses par le travail, que dans la rue où les deux doivent être mises en œuvre car elles sont indissociables de notre activité syndicale s'appuyant sur un grand rapport de force. Si en plus elles rassemblent..., Thierry Lepaon ne dit pas autre chose dans un article de presse démocratique daté de ce jour.

RENNES, le 15 Octobre 2014

Site Internet :  
www.cgt-bretagne.fr  
mail :  
cgt.bretagne@wanadoo.fr  
Tél. 02 99 65 45 90  
Fax : 02 99 65 24 98  
Directeur de la  
publication :  
Thierry GOURLAY  
I.S.S.N. : 1258-7745  
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992  
Bimensuel - 0,15€

# Economie maritime en Bretagne : changeons de regard

## Intervention de Stéphane CREACH



Le rapport de la section Mer Littoral du CESER de Bretagne, pour lequel l'instance est appelée à se prononcer, s'inscrit dans une continuité de travaux de la même section. Il propose néanmoins d'adopter un changement de regard pour mieux connaître l'ensemble du répertoire de l'économie maritime en Bretagne.

Le fait que ce rapport soit l'aboutissement d'une étude à cheval sur 2 mandatures n'est pas en soi source de difficultés majeures.

Il s'avère, malgré tout, que les changements d'acteurs, l'évolution du cahier des charges, l'approche collective des enjeux et des perspectives sont à souligner puisque c'est un fait.

**La CGT a fait sienne, depuis très longtemps, de l'évidence de la communauté de destins entre la Bretagne et le milieu naturel qui la contourne, lui conférant une typographie péninsulaire. Cette évidence est bien évidemment la mer.**

De cette évidence, il convient d'en tirer l'ensemble des aspects qui singularisent notre Région, pour mettre en lumière bien sûr les avantages et les atouts, en n'éluant en rien les aspects d'un écosystème qui peut se révéler fragile, et, en tous les cas susceptibles d'être en proie aux forces de la nature elle-même.

Ce rapport n'est pas à appréhender sous l'angle d'une encyclopédie exhaustive du monde marin que d'autres travaux complètent, comme ceux liés aux risques marins et à la vulnérabilité des côtes.

Ce rapport n'aborde pas non plus, dans sa construction, la pénétration dans le monde du travail lui-même par la dimension sociale et les besoins des acteurs qui vivent par leur travail dans ce monde maritime.

C'est certainement ce à quoi il faudrait que le CESER réponde plus pertinemment à l'avenir. Pour la CGT, quand on aborde la définition de l'économie : les salariés sont trop souvent les « oubliés » dans ce type de travaux.

Nous retrouvons cette dimension aussi dans le fait médiatique actuel sur la notion de l'entreprise et de ce qu'elle est réellement à savoir : **comment et par qui est-elle composée?**

Ce n'est ni un reproche ni une condamnation, c'est juste le fait de souligner que l'angle qui a prévalu, dans ce rapport, de « **mieux connaître pour faire connaître** » trouve en écho celui de porter aussi son regard vers celles et ceux sans lesquels rien ne serait possible : **les individus.**

**Le parti pris de cette étude débouchant sur ce rapport avait pour objet principal une sensibilisation pour des préconisations permettant de prendre date sur le vide à combler en France, et du coup aussi en Bretagne, d'un outil permettant d'agrèger des données pour s'entendre sur ce qu'est l'économie maritime.**

**Rien que pour cela, rien que pour ce travail inédit, le CESER confirme, dans son appropriation des enjeux du « vivre ensemble », son regard singulier qui se veut éclairant mais aussi doté de détermination.**

Mettre en place un réseau d'observation de l'économie maritime en Bretagne, constitutif d'un observatoire, pour en faire un outil de pilotage de la stratégie maritime régionale, va nécessairement interpeller les acteurs politiques, économiques et sociaux Bretons pour tenter de cimenter cette nécessaire appropriation commune de l'économie du monde marin.

Ce rapport répond donc à une mission qui, en elle-même, est un redoutable exercice que le photographe le plus expérimenté se risque à chaque prise de vue : faire que son cliché rende avec justesse ce que voient ses propres yeux.

Dans une époque particulièrement embrumée où la mauvaise foi se confond avec le populisme, mais aussi où des femmes et des hommes tentent d'élever le niveau de la réflexion collective pour permettre de répondre aux questions essentielles de l'humanité, cet ouvrage comble un vide alors que le sujet en question traite du fait que nous vivons là aussi face à une évidence : **nous « marchons » sur une planète bleue.**

Et oui, il est des évidences que la commune mesure à tendance à oublier.

La CGT rend un avis positif sur ce rapport tout en, vous l'aurez compris, voulant trouver des prolongements sur les questions liées au travail et à la place des salariés dans cette alchimie maritime.

Certainement que l'étude en cours de la commission formation sur les métiers et les formations liés à la mer apportera un éclairage en ce sens.

L'avenir nous dira si cette complémentarité suffira pour traiter cet éventail social du salariat maritime, mais il est évident que le propos des dits travaux se font sous l'angle particulier de la formation, ce qui ne pourra combler notre formidable appétit de réponse à la juste question du « plein emploi ».

# Orientations budgétaires pour 2015

## Intervention de Jean Edmond COATRIEUX



Aborder les orientations budgétaires de la région ne peut pas se réaliser en faisant abstraction du contexte économique et social ainsi que de la politique fiscale imposée par le gouvernement depuis plusieurs années.

S'agissant du budget 2015, il s'agit bel et bien d'un budget d'austérité. Les dépenses publiques utiles vont être amputées de 21 milliards d'euros, dont 7 milliards sur le compte de l'Etat, 4 milliards sur les dotations des collectivités et 10 milliards au détriment de la Sécurité sociale.

A ce sujet, la CGT appelle à se mobiliser ce jeudi 16 octobre dans le cadre du projet de loi sur le financement de sécurité sociale en discussion à l'assemblée nationale.

Les conséquences économiques et sociales de ces coupes budgétaires sont graves. La baisse des dotations des collectivités pèse déjà sur l'emploi et les investissements, sachant que deux-tiers des investissements publics sont réalisés par les collectivités. S'agissant de la Sécurité sociale, ces coupes vont aggraver la situation des plus modestes.

En revanche, des entreprises continuent d'être servies généreusement. En plus du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), elles bénéficieront des nouvelles baisses de cotisations sociales, de l'allègement de la contribution sociale de solidarité des sociétés et contribution additionnelle (C3S), qui est un impôt sur le chiffre d'affaires, et de la suppression d'une dizaine de taxes.

Or l'activité économique stagne, l'emploi continue de baisser surtout dans l'industrie. La précarité, la pauvreté et les inégalités se développent.

Aujourd'hui, l'économie régionale est fragilisée. Les pans industriels qui ont fait sa richesse sont mis à mal. Les réformes des institutions ont fait la preuve de leur inefficacité, pire, ont aggravé les inégalités en multipliant la pauvreté, le chômage, l'exclusion.

Le gouvernement est en train de renforcer une stratégie qui vise à opposer, à mettre en concurrence plutôt qu'à rassembler.

Les droits et les garanties pour les salariés, les populations, permettent «Le Vivre Ensemble» en favorisant les convergences. Ce sont les fondements d'une démocratie qu'il faut renforcer pour que chacune et chacun puisse vivre, travailler et s'épanouir.

La compétitivité financière ne peut pas être le critère qui fonde l'économie du futur.

La crise que traverse la Bretagne n'est pas une fatalité. Elle est la résultante de politiques et de stratégies qui ont

conduit à ces catastrophes sociales et économiques.

La décentralisation pourrait être un outil au service de l'intérêt général, mais, le Pacte de responsabilité brise cette ambition en transférant les moyens publics à des intérêts privés sans contrepartie en terme d'activité et d'emploi.

La mutation industrielle ne doit pas consister en une régression sociale et un renforcement du pouvoir de l'argent. Elle doit être accompagnée par des politiques qui sécurisent les activités et les emplois pour développer les territoires.

Notre région a tout à gagner si elle permet aux salariés d'être au cœur de cette transition. Les expérimentations sur la sécurisation des parcours des salariés et du développement économique prévue par le Pacte d'avenir et sa conférence sociale sont des perspectives nouvelles qui doivent favoriser les convergences et la complémentarité des activités économiques dans les territoires.

Alors que l'enjeu affiché par le Président du Conseil régional est le maintien d'une action publique efficace, en réponse aux attentes sociales et à celles des territoires, pour la première fois, les recettes de fonctionnement pour 2015 prévoient une réduction de 0,75 % par rapport à 2014 et cette tendance devrait s'accroître jusqu'à 2020. La perte de ressources pour la Région, repris par l'avis du CESER, serait de l'ordre de 152 Millions d'euros sur 4 ans. A ce montant, il conviendrait d'ailleurs d'y adjoindre le déficit annuel lié aux transferts non compensés qui était estimé par la Région à 4 Millions d'euros.

Au moment où de nouveaux transferts de compétences sont annoncés, on ne peut que s'interroger sur la volonté affichée de réduire les dépenses de fonctionnement.

La comparaison des dépenses de personnels entre les régions ne permet pas de mesurer l'efficacité de l'action publique, sauf à ne considérer le personnel qu'en termes de coûts qu'il conviendrait de réduire au maximum.

Si la CGT prend acte de la création du versement transport interstitiel, on ne peut que s'inquiéter de sa non mise en œuvre sur notre région au prétexte que cela pénaliserait les zones rurales non desservies ferroviairement alors que nombre d'entre elles bénéficient d'une offre de transport collectif. De plus, la création d'une taxe locale temporaire destinée à financer les aménagements des gares reviendrait à ne faire financer ces travaux que par les seuls usagers, ce qui est inacceptable.

Pour la CGT, le versement transport est un prélèvement qui permet d'orienter une part des richesses créées dans

les territoires vers le financement d'un bien public dont bénéficient les entreprises. Même si les modalités législatives actuelles limitent la mise en œuvre de cette nouvelle disposition, le versement transport interstitiel est une première réponse au manque de financement des transports collectifs. A l'heure où les aides publiques sont de plus en plus tournées en direction des entreprises (CICE, modulation TIPP, TVA, Allègements FILLON, Pacte de responsabilité), pour la CGT, il convient au contraire de faire supporter les efforts d'une manière plus juste et équilibrée. En ce sens, la CGT revendique l'application du versement transport pour toutes les entreprises bénéficiant d'une offre de transport collectif et ce, dès le premier salarié ainsi que son élargissement aux plus values immobilières et foncières notamment.

La CGT a toujours soutenu la région dans sa politique d'investissement et dans les actions mises en œuvre au service de l'intérêt général. Cependant, elle considère que le cadre contraint dans lequel la région doit préparer son budget ne sera pas sans conséquence sur ses capacités à mettre en œuvre ses orientations budgétaires. L'examen du budget primitif sera l'occasion de mesurer concrè-

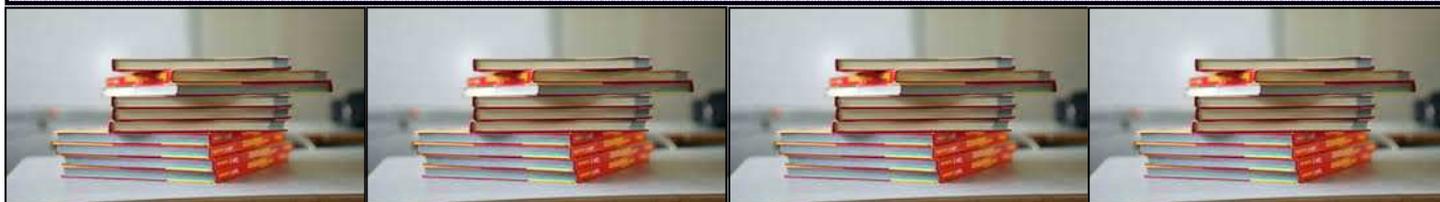
tement les impacts des politiques d'austérité décidées par le gouvernement.

Nous ne pouvons que regretter que ni le Conseil Régional, ni l'avis du CESER, n'ait jugé utile de s'interroger sur le bien fondé des mesures d'austérité qui sont développées depuis plusieurs années maintenant.

La CGT réaffirme la nécessité d'une véritable révision des politiques publiques dans l'intérêt des salariés, des retraités, des privés d'emploi, dans l'intérêt aussi de la recherche et de l'investissement productif. Il faut mettre à plat l'ensemble des aides, exonérations et abattements sociaux et fiscaux dont bénéficient les entreprises. Ce sont autant de dépenses publiques qui ne profitent pas, ou très peu, à l'emploi et à l'investissement productif. La suppression des aides inutiles est indispensable pour dégager des marges pour développer les services publics de qualité et reconquérir la Sécurité sociale.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur l'avis qui nous est proposé.

## Aide à l'achat des manuels scolaires et du 1er équipement Intervention de Claudine CORNIL



Dans son avis sur la participation de la Région à l'achat des livres et du matériel scolaire, le CESER rappelle que la loi Peillon, dite de «refondation de l'école», vient modifier le champ d'intervention de la région dans le domaine des équipements pédagogiques.

Cette loi prévoit en effet la mise à disposition des documents pédagogiques à caractère collectif dans les lycées professionnels et des manuels scolaires dans les lycées professionnels de l'agriculture, de la mer et les EREA.

Elle comporte également des dispositions qui demandent une participation de la Région au développement dans les établissements d'Espaces Numériques de la Connaissance (ENC).

La CGT partage l'avis du CESER lorsqu'il exprime la crainte que cette extension du champ d'intervention de la Région couplée à la baisse des dotations de l'Etat ne crée un effet de ciseau dont l'aide apportée aux familles fasse les frais.

Dans les Orientations Budgétaires pour 2015, le Conseil régional avance d'ailleurs le principe d'une aide ciblée en direction des familles en difficulté en ce qui concerne l'achat des manuels scolaires.

Tout comme le CESER, la CGT s'inquiète de dispositions ciblées qui écarteraient les familles des classes dites moyennes, des dispositifs d'aide.

La CGT partage tout à fait ces craintes et alerte sur les risques qu'il y aurait à écarter certaines catégories sociales des dispositifs d'aide et de soutien à la scolarité des jeunes.

Il existe en effet des pans entiers de notre population qui, sans être spécialement défavorisés, ne sont pas pour autant privilégiés.

Ces catégories sociales subissent de plein fouet les effets de la conjoncture. Les choix politiques, économiques et budgétaires actuels pèsent de manière cumulée sur elles, aggravant ainsi les inégalités sociales et le sentiment d'injustice.

Nourrir les rancœurs et les ressentiments de ces couches de la population constitue un risque pour la démocratie.

La CGT soutient tout à fait le CESER lorsqu'il rappelle qu'en terme d'équipements individuels des lycéens, il s'est prononcé à plusieurs reprises pour la gratuité des manuels scolaires et qu'il avait demandé que l'expérimentation de gratuité des manuels menée auprès de 14 lycées soit étendue à l'ensemble des établissements scolaires relevant de la compétence du Conseil Régional.

C'est d'ailleurs ce que pratique la Région Pays de Loire depuis des années.  
La CGT s'inquiète de l'absence de mention dans les orientations Budgétaires 2015 concernant l'aide à l'achat

des premiers équipements individuels pour les jeunes effectuant une formation professionnelle.  
Elle demande que ce dispositif soit reconduit.

## Tarifs régionaux de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) : reconduction des modulations

Intervention de Corine FERREIRA



Cette année encore, le Conseil régional soumet au CESER la reconduction de la modulation et de la majoration de la Taxe Intérieure sur les Carburants et Produits Energétiques.

Il prend appui sur la nécessité d'un bon équilibre des finances régionales mises à mal par les surcoûts générés par la décentralisation et aussi dans la perspective d'investissements importants, tels que le projet "Bretagne à Grande Vitesse" mis en avant pour justifier la TICPE.

Comme la CGT l'a déjà indiqué à plusieurs reprises au CESER, ce sont les citoyens dont les revenus stagnent depuis des années et dont le pouvoir d'achat est en baisse constante, qui vont en payer les frais.

Notre Région a été particulièrement touchée par les fermetures de sites dans l'agro-alimentaire qui ont fait l'actualité ces derniers mois, mais les secteurs de l'industrie et du bâtiment ne sont pas en reste.

Alors que la Bretagne restait parmi les régions les plus résistantes en matière d'emploi, l'évolution du taux de chômage au 1er trimestre 2014 de

+ 1,6 % est désormais plus importante qu'au niveau national (+ 0,9 %). Sur un an, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B et C progresse de 4,8 % en Bretagne contre 4,5 % en France métropolitaine.

Le chômage de longue durée continue toujours de croître plus fortement puisque le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an progresse de 2,4 % au 1er trimestre 2014 et de 11,4 % sur un an.

Déjà, en Bretagne la proportion de travailleurs pauvres est d'autant plus importante que les secteurs d'activités tels que l'agro-alimentaire, le bâtiment et les services à la personne, pratiquent bien souvent une politique de bas salaires et proposent des contrats précaires.

Déjà la forte pression foncière ces dernières années en Bretagne a poussé bon nombre de salariés hors des zones urbaines les obligeant à parcourir des kilomètres pour accéder à leur travail (pour illustrer en moyenne un cadre parcourt 18 kilomètres et un ouvrier 40).

Ce sont ces salariés et ces demandeurs d'emploi qui vont subir de plus bel les conséquences de la mobilité géographique.

Rappelons que, à l'origine, la TIPP avait été créée pour financer les modes alternatifs à la route et devait peser essentiellement sur le patronat routier.

Force est de constater que l'on est bien loin de l'objectif recherché.

La CGT, sans être à priori contre le principe d'une TIPP dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité, considère qu'il est urgent de revenir à la vocation d'origine et à l'usage réel fait de cette ressource.

En l'état actuel, la CGT revendique la mise en place d'un système de stabilisation des prix pétroliers à la pompe. Pour rappel, cette revendication avait trouvé écho en 2000 avec le mécanisme de TIPP flottante supprimée en 2003.

Pour toutes les raisons évoquées, la CGT s'abstiendra sur l'avis du CESER.



# Gestion des fonds européens pour 2014-2020

Préparation de la mise en œuvre régionale du FEAMP  
Préparation du transfert de l'autorité de gestion des fonds FEDER, FEADER, FSE  
Intervention de Nadine SAOUTI



Dans le cadre de la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la région Bretagne entend bien prendre toute sa place, sur la période 2014-2020, dans la gestion des fonds européens, soit en tant qu'autorité de gestion du FEDER, du FEADER et du FSE, soit en délégation de gestion du FEAMP.

La CGT a bien noté au passage que l'augmentation de l'enveloppe globale du FEAMP pour la France allait sans doute permettre à la Bretagne d'obtenir une enveloppe régionale supérieure à celle de l'ancien fonds du FEP, espérant ainsi que cela soit le gage d'un soutien réel au secteur maritime par la création d'emplois au plus près des différentes réalités territoriales.

Si la CGT reconnaît bien là la politique volontariste de l'assemblée régionale, pour autant se posent plusieurs questions.

- Tout d'abord, celle de l'articulation de la politique territoriale de la Région avec les différents fonds européens.

Le Conseil régional a fait le choix de la mise en place de « contrats de partenariat » entre l'Europe, la région Bretagne et « les Pays et Iles ».

Cette particularité bretonne passera par l'obligation pour la Région de développer l'ingénierie des Pays et des Conseils de développement qui ont, pour le moment, une vue assez globale et distanciée des fonds européens. Toutes les parties prenantes de ces instances territoriales -dont les organisations syndicales- devront être associées et consultées sur la manière dont elles envisagent les applications des politiques européennes et l'utilisation de ces fonds sur leur territoire, en particulier en faveur d'une croissance enrichie en emplois et porteuse de nouveaux droits pour les salariés et plus généralement les citoyens.

- Très vite arrive la question des moyens alloués par l'Etat à la Région pour assurer ces nouvelles responsabilités. Jusqu'à présent, en raison des difficultés de gestion qu'ils présentent, les fonds européens étaient réservés à de grosses structures publiques ou privées, capables d'en maîtriser parfaitement la gestion.

Toutes les directions des différents services du Conseil régional vont être amenées à gérer des fonds européens... mais avec quel personnel ? ... car, du travail, il va y en avoir pour informer et accompagner les porteurs de projets.

Aujourd'hui, la volonté publique est

bien de faire en sorte que les fonds européens concernent un plus grand nombre d'acteurs.

Si on s'arrête un instant sur le FEAMP, l'Union européenne souhaite fortement accompagner et développer son soutien aux entreprises aquacoles.

Or, ce secteur est composé essentiellement de petites structures qui auront besoin de soutien dans le montage et le suivi de leurs dossiers qui peuvent, selon la configuration, s'avérer techniquement très compliqués.

Des équipes conséquentes de professionnels au niveau de la Région vont devoir être formées car, selon les termes du bordereau, la région deviendra le « guichet unique » des différents porteurs de projets en assurant l'instruction, la programmation et le suivi de la réalisation.

Comme le souligne l'avis du CESER, la répartition entre les actions de portée régaliennne et régionale donne guère de lisibilité pour les différents acteurs .

La CGT ne peut que s'inquiéter de cette situation tout comme du retard pris dans la programmation des fonds après une année 2014 qualifiée d'année blanche.



## Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) : approbation pour mise en consultation Intervention de Françoise LE LOARER



Pour la CGT, le **droit au développement humain durable** doit permettre de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

En ce sens, le Schéma régional de cohérence écologique, traduction régionale de la Trame Verte et Bleue issue du Grenelle de l'environnement, s'inscrit dans cette perspective. Le SRCE a pour ambition de permettre aux différents écosystèmes de se développer tout en donnant la possibilité au genre humain de continuer son développement de façon harmonieuse.

L'avis met l'accent sur l'intégration des interactions entre les composantes de la nature et les activités humaines. Rappelons que pour la CGT, les dimensions sociales, sociétales, environnementales et économiques sont indissociables.

Les conditions de vie des salariés au travail et en dehors sont parmi nos premières préoccupations. Ce sont les salariés les plus précaires, les

personnes les plus fragiles dans la société qui sont confrontés en priorité aux conséquences les plus néfastes des dérèglements climatiques et environnementaux. Reconquête de biodiversité et actions climatiques se conjuguent avec lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

La responsabilité des logiques productivistes dans les systèmes de production, source de recul de la biodiversité, est à pointer.

A cette occasion, il n'est pas inutile de rappeler le contenu de la Charte Bretonne de Partenariat "Pour la Qualité de l'Emploi" adoptée en octobre 2008 par les acteurs économiques bretons et la Région, dont un article exprime l'engagement des Entreprises « à s'inscrire dans la recherche d'un développement durable de l'économie régionale incluant les dimensions économique, sociale et environnementale ».

Pour faire progresser la prise de conscience –urgente–, il convient de développer la formation et l'information du plus grand nombre, dès le

plus jeune âge et tout au long de la vie

Le risque de marchandisation, lié à la mise en place des compensations écologiques, nous préoccupe.

Nous regrettons le faible niveau de prescription de ce schéma. Nous attirons l'attention sur le débat en cours sur la simplification administrative qui peut conduire à limiter encore plus la portée du SRCE s'il se traduisait par des remises en cause des contraintes environnementales. En ce sens, l'abandon par le gouvernement de l'écotaxe est une mauvaise décision et en totale contradiction avec les différents schémas censés favoriser le Développement Durable sur lesquels nous sommes amenés à nous prononcer. Sans parler des conséquences sociales, car une fois de plus, ce sont les usagers qui vont subir les augmentations de gasoil pour financer les infrastructures.

Nous souhaitons que nos remarques permettent d'enrichir le SRECE.

Nous voterons l'avis.

## Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice 2013 Intervention de Jean Luc PELTIER



La CGT est très attachée aux choix de gestion favorisant une bonne utilisation et une maîtrise de l'argent public pour la prise en compte d'un haut niveau social dans les services publics en raison des enjeux de services rendus aux usagers, environnementaux, de sécurité, d'aménagement du territoire, d'accessibilité et de tarification avec pour clé de voûte la péréquation.

Cette maîtrise publique constitue également l'un des leviers permettant d'éviter le dumping social qui sévit dans tous les secteurs de l'économie.

Pour autant, la présentation de ce rapport des délégués de service public ne semble pas échapper à la logique financière qui en ces temps d'austérité budgétaire constitue l'un des piliers des politiques publiques, ce qui de

façon incontournable tend à marchandiser l'ensemble des services publics.

En effet, si ce rapport des délégataires rend compte avec précision de la performance économique pour chacune des activités déléguées, il reste muet sur les aspects sociaux et environnementaux. Ce sont là toutes les limites de l'exercice. L'exemple nous en est donné concernant les lignes routières régionales et plus spécifiquement la ligne Rennes - Le Mont Saint Michel pour laquelle le rapport met en exergue l'excédent d'exploitation, ce qui est symptomatique de cette vision totalement comptable du service rendu. Un bon service public serait un service public rentable économiquement ? Si on ne peut que se féliciter de la hausse de fréquentation sur cet axe, la hausse des recettes est quant à elle due à la forte fréquentation touristique de ce site qui compte annuellement 3 millions de touristes. Pour l'essentiel, la hausse des recettes est liée à l'application d'une tarification correspondant à celle du marché en totale contradiction avec la logique d'un service public qui seul garantit la péréquation tarifaire. La CGT relève sur cet axe la déficience d'une offre ferroviaire qui

en complémentarité avec l'offre existante permettrait, assurément, de favoriser le report modal et donc d'honorer les objectifs fixés par le SRCAE notamment, service public qui est aujourd'hui assuré par des salariés avec un haut niveau social.

Il convient également de rappeler que le secteur des transports et, singulièrement l'activité voyageur, souffre des conséquences de la sous-tarification avec pour corollaire une concurrence effrénée tendant à tirer prix et prestations vers le bas au détriment de l'emploi, des salaires et des conditions de vie et de travail des salariés de la branche. De ce point de vue, le cas du transport routier de voyageur en est la démonstration avec un pouvoir d'achat du salaire moyen mensuel par salariés qui baisse chaque année depuis 2010. La soit-disant performance économique se mesure aussi à l'aune de cette réalité.

Pour la CGT, nous assistons trop souvent à une prédominance des critères financiers au détriment des critères sociaux et environnementaux, pendant la phase de négociation des contrats de délégation de service public, qu'il s'agisse notamment des moyens humains,

de formation, de prévention, des conditions de reprise des personnels, du respect des conventions collectives, des informations présentées en comité d'entreprise sur les éléments sociaux, économiques et environnementaux à fournir par l'exploitant dans son rapport annuel pour honorer le cahier des charges de la DSP.

Cela constitue pour la CGT une des bases incontournables pour engager une réorientation des services publics afin de garantir leur finalité à la faveur de l'aménagement du territoire en réponse aux besoins de la population, et se protéger d'une mise en concurrence budgétaire qui par définition vient contrarier les obligations de développement durable.

Pour la CGT, une évaluation à l'aune de tous ces critères permettrait d'évaluer l'efficacité ainsi que l'efficience de chacune des délégations de service public. Gageons que le renouvellement à venir d'un certain nombre de ces DSP, soit l'occasion de créer les conditions d'un véritable débat public pour ce qui constitue avant tout un choix de société.



### **Vous pouvez accéder :**

- **aux avis et vœux du CESER,**
- **aux interventions des membres CGT du CESER**
- **aux interventions de tous les autres membres du CESER**

**À partir du site du Conseil Régional [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr) puis La Région puis Le CESER puis Avis**

**À partir du site du Comité Régional C.G.T. [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr) puis CESER puis Les avis du CESER**